

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 27 février 2023, à compter de 19:30 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absente :

Mme : Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Administration

- 3.1 Vente pour taxes 2023
- 3.2 Résiliation du contrat actuel de téléphonie IP
- 3.2 Octroi du contrat de téléphonie IP

4- Période de questions

5- Levée de la séance

58-02-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Administration

- 3.1 Vente pour taxes 2023

CONSIDÉRANT

l'état des personnes endettées envers la Municipalité déposé par la directrice générale et greffière-trésorière tel que prescrit à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE

que le conseil doit donner ordre au greffier trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

Municipalité de Sainte-Ésprit												
Vente pour taxes 2023 - État des personnes endettées												
Matricule	Noms des propriétaires	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	2023	Intérêts	Frais de notaire	Total municipal	Taxes scolaires	
9219-73-1303	VENNE-PETQUAY SAMUEL				0.43 \$	1 342.91 \$	1 412.09 \$	183.86 \$	- \$	2 939.29 \$	399.00 \$	
9317-54-4984	LALIBERTE REAL		79.51 \$	70.44 \$	63.96 \$	65.55 \$	66.57 \$	- \$	- \$	346.03 \$	- \$	
9319-34-8780	BLEAU ROLLAND & GARIEPY RACHEL		61.28 \$	55.89 \$	49.79 \$	32.41 \$	50.94 \$	- \$	- \$	250.31 \$	- \$	
9320-61-5732	ARBOUR MADELEINE		31.64 \$	32.27 \$	26.81 \$	21.62 \$	26.86 \$	- \$	- \$	139.20 \$	- \$	
9423-26-1626	LUX ALOYS		11.14 \$	15.93 \$	10.90 \$	13.93 \$	10.33 \$	- \$	- \$	62.23 \$	- \$	
9513-49-7839	MARTIN ALAIN		1 393.86 \$	1 479.25 \$	1 416.29 \$	1 439.72 \$	724.78 \$	- \$	- \$	6 453.90 \$	481.03 \$	
9513-45-2782	DORION-AVEINE BENJAMIN										373.09 \$	
9514-28-6785	NOLET GABRIELLE			56.74 \$	52.26 \$	46.28 \$	29.53 \$	47.21 \$	- \$	232.02 \$	- \$	
9515-96-6116	DOMAINE LAC VALLEE (1969) INC. A/S MICHEL BLAIS, ADJ. 2019		11.14 \$	15.93 \$	10.90 \$	13.93 \$	10.33 \$	- \$	- \$	62.23 \$	- \$	
9517-10-3490	CHARLAND FRANCOISE		96.65 \$	84.05 \$	77.21 \$	58.34 \$	80.05 \$	- \$	- \$	396.30 \$	- \$	
9517-21-9693	CHARLAND FRANCOISE		24.83 \$	26.80 \$	21.48 \$	9.36 \$	21.02 \$	- \$	- \$	103.49 \$	- \$	
9517-44-4594	MIREAULT GERTRUDE		19.12 \$	22.27 \$	17.09 \$	7.21 \$	16.38 \$	- \$	- \$	82.07 \$	- \$	
9517-67-5772	BEAUPRE PIERRE		16.83 \$	20.45 \$	15.30 \$	5.03 \$	14.49 \$	- \$	- \$	72.10 \$	- \$	
9518-30-0802	BEAULIEU LUCILLE		30.50 \$	31.36 \$	25.91 \$	26.20 \$	26.21 \$	- \$	- \$	140.18 \$	- \$	
9613-46-1638	BRISSON GERARD		32.30 \$	33.18 \$	27.68 \$	19.44 \$	27.52 \$	- \$	- \$	140.12 \$	- \$	
9613-54-9144	BRISSON GERARD		38.93 \$	38.64 \$	32.99 \$	25.20 \$	33.09 \$	- \$	- \$	168.85 \$	- \$	
9616-15-8232	SCIASCIA GIUSEPPE		11.14 \$	15.93 \$	10.90 \$	6.70 \$	9.79 \$	- \$	- \$	48.46 \$	- \$	
9616-23-5465	PIAZZOLLA NUNZIO		1 093.53 \$	1 148.74 \$	1 109.39 \$	1 233.01 \$	565.36 \$	- \$	- \$	5 150.03 \$	- \$	
9616-31-2834	CARTWRIGHT JOSEPH		343.02 \$	632.10 \$	606.21 \$	677.76 \$	77.86 \$	- \$	- \$	2 336.95 \$	- \$	
9616-32-5393	JAWORSKI JEAN		158.20 \$	133.14 \$	177.68 \$	220.23 \$	143.87 \$	- \$	- \$	833.12 \$	- \$	
9714-82-3515	COTE REAL		20.27 \$	23.17 \$	17.95 \$	6.47 \$	17.28 \$	- \$	- \$	85.14 \$	- \$	
9716-92-9000	PAQUETTE CHRISTIANE										473.58 \$	
9719-70-1965	FERME YVES LAPORTE INC.		31.37 \$	36.82 \$	31.23 \$	30.51 \$	29.41 \$	- \$	- \$	159.34 \$	- \$	
9813-04-7193	2633-4219 QUEBEC INC. A/S GILLES GRAVEL		11.14 \$	15.93 \$	10.90 \$	13.93 \$	10.33 \$	- \$	- \$	62.23 \$	- \$	
9918-21-2996	PERREAULT MARIE-JEANNE A/S GAETAN ARCHAMBAULT		472.83 \$	383.93 \$	369.06 \$	316.42 \$	363.76 \$	- \$	- \$	1 906.00 \$	- \$	
Total										22 169.59 \$	1 726.70 \$	

59-02-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseiller M. Marc-André Bourbonnais il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 3 ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendu en vertu du processus prévue au Titre XXV du Code municipal du Québec;

D'ORDONNER à la greffière-trésorière de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignée par le conseil;

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité;

ADOPTÉE

3.2 Résiliation du contrat actuel de téléphonie IP

60-02-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de résilier le contrat actuel, tel que mentionné dans la résolution CM-01-059-2023 de la MRC Matawinie, et d'accepter de prendre en charge ce service.

ADOPTÉE

3.1 Octroi du contrat de téléphonie IP

CONSIDÉRANT la prise en charge par la municipalité de la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT les différentes propositions de prix reçues;

61-02-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'internet et la téléphonie IP à Satelcom Internet pour un contrat de 36 mois.

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

5- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

62-02-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h36.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière